

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé

Aspach-Michelbach



2a. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- PADD graphique

ELABORATION

Approuvée par Délibération du Conseil Municipal
du 20 avril 2021



Le Maire

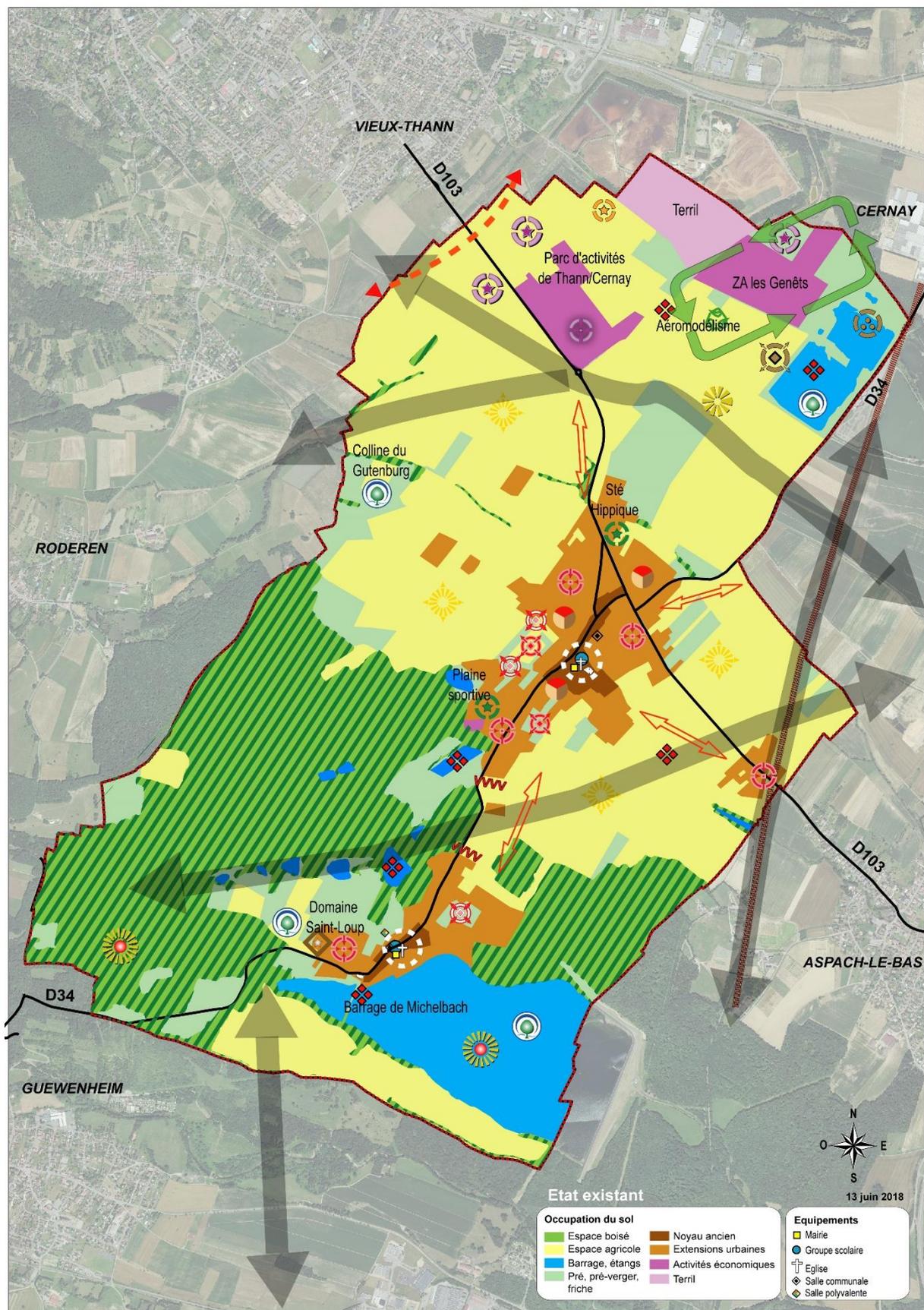


Avril 2021

SOMMAIRE

1. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES GRAPHIQUE	3
2. LEGENDE	5

1. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables Graphique



2. Légende

Etat existant

Occupation du sol

- Espace boisé
- Espace agricole
- Barrage, étangs
- Pré, pré-verger, friche
- Noyau ancien
- Extensions urbaines
- Activités économiques

Equipements

- Mairie
- Groupe scolaire
- Eglise
- Salle communale
- Salle polyvalente

- Implantations d'activités compatibles avec l'habitat
- Favoriser le développement d'un pôle de recyclage et d'énergies renouvelables
- Permettre de nouvelles implantations agricoles
- Autoriser la mise en place d'une unité de méthanisation

Exploitation du sous-sol

- Zone graviérable
- Permettre l'extension de la zone graviérable

Protection des zones naturelles

- Site à forte sensibilité paysagère
- Préservation des massifs forestiers et des milieux à forte sensibilité écologique et paysagère
- Préserver les sites d'intérêt écologique et paysager
- Préservation et remise en bon état des continuités écologiques majeures

Préservation du potentiel économique et agronomique des terres agricoles

- Préservation du potentiel économique et agronomique des terres agricoles

Développement du potentiel touristique et des loisirs

- Reconnaître les fonctions récréatives des espaces naturels (étangs, planche à voile, etc.)
- Développer les équipements de sports et de loisirs
- Maintenir et développer le domaine Saint-Loup
- Maintenir l'emprise ferroviaire
- Permettre la réalisation du barreau routier

Orientations PADD

Structuration urbain

- Centralités à conforter et à valoriser
- Densification maîtrisée et mixité de l'espace urbain
- Extension structurée de la zone urbaine - 1ère phase
- Extension structurée de la zone urbaine - 2ème phase
- Secteur identifié comme développement urbain à très long terme
- Maintenir une différenciation urbain entre Aspach-le-Haut et Michelbach (limites urbanisation)
- Renforcer le réseau des liaisons douces

Développement économique

- Densification du tissu économique
- Extension des zones économiques
- Permettre l'extension de la zone de terroir

